

Ce soir, j'ai présenté aux éleveurs de Meillard le dispositif communal exceptionnel décidé par le Ccas sur proposition du Conseil municipal. Les éleveurs confrontés à 2 sécheresses dévastatrices vont bénéficier de la solidarité communale.

Basé sur les achats de fourrages entre le 1er juin 2019 et le 28 février 2020, le soutien de solidarité pourra atteindre 2250€ par exploitation conduite par un gaec.

Différents seuils intermédiaires seront appliqués et varieront de 900 à 2250€.

Cette initiative est une première en Allier et peut-être en France. Elle montre que des éleveurs peuvent compter sur l'action d'un Conseil municipal.

Espérons que cette nouvelle initiative Meillardaise déclenche d'autres initiatives à une époque où l'agri bashing met en péril l'avenir de nos exploitations agricoles.

Deux communes nous ont demandé de leur faire parvenir les termes définissant notre soutien communal qui peut être copié .

A Meillard, les éleveurs sont appréciés et aimés!